



MAISON DU
LOGEMENT ET DE
L'HABITAT

Agence Immobilière Sociale

- HONORAIRES DE GESTION
REDUITES
- FRAIS DE LOCATION
REDUITS
- SUIVI DE LA LOCATION
- GARANTIE DE LOYER

7 BIS RUE GAMBETTA - 32000 AUCH -
05 62 05 52 80



Les avantages de L'Agence Immobilière Sociale

Accompagnement des communes pour la gestion de leur logements

- Aide dans le choix des ménages rentrants (constitution des dossiers)
- Mise en location (Rédaction et signature du bail, état des lieux entrants et sortants)
- Suivi technique du logement
- Garantie contre les impayés et dégradations grâce à VISALE d'Action Logement
- Frais de gestion locative réduits, (honoraires de location de 7%)
- Veille juridique

Accompagnement des locataires

- Accompagnement social (prévention des impayés; ouverture des droits communs)
- Gestion de l'occupation du logement
- Veille des droits et devoirs des locataires



05 62 05 52 80